Le jeudi 12 septembre 2013

Communiqué de presse

# Transports scolaires :

# Vers une ghettoïsation des élèves en situation

# de handicap ?

**L’Association des paralysés de France (APF) tient à réagir vivement suite à la réponse du Ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les transports scolaires pour les élèves en situation de handicap.**

**En effet, le Ministère affirme qu’il n’est pas nécessaire de rendre accessible l’ensemble des points d’arrêts des lignes de transports scolaires et que le transport spécialisé suffit aux besoins des élèves en situation de handicap ! Privilégier le transport spécialisé pour ne pas respecter l’échéance de mise en accessibilité des transports publics est une proposition honteuse et contraire à l’avancée vers une société inclusive ! C’est aussi ghettoïser les enfants en situation de handicap en ne leur permettant pas de vivre une scolarité comme et avec les autres élèves !**

**L’APF refuse cette proposition indigne et demande au gouvernement des annonces concrètes lors du Comité interministériel du handicap du 25 septembre, afin de respecter l’échéance d’accessibilité au 1er janvier 2015, notamment sur le transport scolaire des élèves en situation de handicap.**

Interpellé par M. Jean-Léonce Dupont, Sénateur du Calvados, le Ministère a repris à son compte les arguments des lobbies « anti-accessibilité », dont ceux de la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs), pour justifier le retard pris dans la mise en accessibilité des transports scolaires. Le ministère propose ainsi d’ « *examiner, de façon concertée, la pertinence du maintien d'une exigence d'accessibilité pour l'ensemble des points d'arrêt ne desservant que les lignes de transport scolaire* » et considère que le transport spécialisé « *s’avère tout à fait pertinent* » pour les élèves en situation de handicap.

Alors que ces dernières années ont été marquées par des améliorations dans l’inclusion des enfants en situation de handicap à l’école, le ministère propose un retour en arrière considérable, excluant ces derniers du transport scolaire classique.

**L’APF attend du Comité interministériel du handicap du 25 septembre prochain, des annonces et des mesures concrètes pour garantir l’échéance de mise en accessibilité de la France au 1er janvier 2015. Près de 40 ans après la première loi sur l’accessibilité, les personnes en situation de handicap ne peuvent plus attendre !**

**Contact presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37